

6 mars 2025

Bape LET Mont-Laurier - Mémoire de Richard Fradette

En présence, lors d'une consultation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le 12 février 2025, je me suis inscrit au registre afin de poser une question au président de cette audience à Mont-Laurier à propos du projet d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement technique (LET) sur le site de la Régie intermunicipale de déchets de la Lièvre (RIDL) dans le parc industrielle de Mont-Laurier pour la gestion des matières résiduelles provenant de 12 municipalités de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Antoine Labelle . Poser une question afin d'être rassuré sur l'ensemble de mes craintes en générale demande un certain développement que j'ai d'abord présenté comme une question ouverte puis réduite en multiples questions simples qui suggèrent les réponses que je pourrais espérer. Notez bien que ce n'est pas la seule façon de répondre à mes craintes.

Je reprends ici ce propos initial en séance tenante disponible en vidéo via un hyperlien si vous "[cliquez ici](#)" et je tente ici ces développer pour le mieux différents points de vue sans trop sortir des facteurs humains évoqués ce 12 février au centre des incertitudes quant aux impacts de ce projet selon moi. Au-delà de ce questionnement en audience, je développerai dans ce mémoire ce que j'avais en tête, évident pour moi, mais difficile à saisir pour quiconque se défie de l'écologie sociale.

Par souci de transparence, je placerai à la fin une brève notice biographique de ma vie à Mont-Laurier afin de faciliter le jugement de chacun qui souhaite situer mon objectivité et ma rationalité dans ce dossier et s'en faire une opinion.

Question ouverte - Partagez-vous mes craintes ?

Les connaissances scientifiques et technologiques permettent de bien prévoir les impacts futurs de ce projet, mais l'étude d'impact n'a pas prévu le scénario du pire qui soulève une crainte relative à l'acceptabilité sociale notamment pour les proches résidents et les utilisateurs de la piste cyclable au voisinage. Lorsqu'une telle crainte est décelée, je m'attends à ce qu'elle apparaisse au centre de l'étude d'impact. Puis à partir de là, je m'attends à ce que la suite de l'étude d'impact se concentre sur les mesures administratives, réglementaires et financières afin de réagir et prévenir le pire, dont les mesures d'urgence pour intervenir en cas de catastrophe. Même si les engagements à prendre toutes les mesures nécessaires sont là, il y aura encore un risque en considérant le facteur humain à la source de la plus grande incertitude face à l'avenir, source bien plus grande que les incertitudes scientifiques et techniques. Parmi ces incertitudes, je compte le cadre réglementaire, économique et géopolitique fluctuant. Je crains que ces fluctuations aillent en sens contraire de l'acceptabilité sociale. Par surcroît, la société civile fait l'apprentissage d'un regard critique et politique dans l'action écosociale qui va dans le sens de

l'exercice d'une écoresponsabilités toujours plus forte. Je me soucie pour les élus qui héritent d'un choix au mieux opportun dans le passé. Au pire, ne rien faire lègue aux futurs élus la tâche de gérer à plus grand frais les erreurs du passé.

Craignez-vous comme moi un élargissement du fossé actuel entre les engagements prévus dans le cadre de ce projet initial et ce que l'acceptabilité sociale pourra tolérer dans le futur sur sa période prévue de 36 ans ? Et que dire alors si le respect des engagements initiaux fluctue dans le sens contraire à l'exercice des écoresponsabilités ? Partagez-vous mes craintes ?

Question simple - Choix multiples

Il y a tant d'incertitudes présentes et futures dans ce projet actuel, tant de matières à enquêter et autant d'alternatives à explorer pour bonifier ce projet en regard de l'acceptabilité sociale dont les percées visuelles (RIDL, 11 février, PV1 à PV7, page 3) selon le document¹ d'intégration au paysage produit par la RIDL qu'on trouve via un hyperlien si vous "[cliquez ici](#)". Une question simple à choix multiples s'impose. Je n'ai pas l'occasion d'interroger les élus sur ces choix multiples, mais ils pourront toujours proposer des mesures administratives, réglementaires ou économiques rassurantes. De toute façon, la permission ministérielle de poursuivre l'exploitation de ce site n'empêche pas les élus locaux de le fermer avant l'expiration du permis.

Considérant que l'acceptation de ce projet pourrait verrouiller sur une période de 36 ans l'accumulation d'impacts sociaux et environnementaux avec une possibilité d'emprise amoindrie de la société civile pour revendiquer le changement de ces pratiques industrielles à proximité d'un développement résidentiel et à la vue des premiers voisins qui sentent et ressentiront les effets odorants et visuels sur leur qualité de vie actuelle et future, le BAPE ne devrait-il pas émettre l'avis de

- a) refuser ce projet actuel à moins que l'évaluation d'intégration au paysage urbain avec les assurances d'engagement soit respectable de la réglementation en regard des percées visuelles et de l'acceptabilité sociale actuelle et future ?
- b) retarder l'acceptation de ce projet d'un an afin de laisser le temps de réviser et adopter le projet de loi 81, puis d'élaborer une réglementation provinciale qui prévient l'utilisation du territoire en milieu urbain ou périurbain à des fins d'enfouissement de déchets domestiques sous des monticules de recouvrement qui feront obstacles à des utilisations du territoire plus judicieuses ?
- c) accepter ce projet pour une durée de 5 ans, voire renouvelable à tous les 5 ans, afin de redonner une nouvelle chance à la société civile d'exprimer son avis au BAPE sur la durée du projet ou sa relocalisation puisque qu'il s'agit d'un singulier dépotoire au sein d'un milieu de vie qui ne cessera pas de s'urbaniser ?

¹ <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000706041#page=3>

- d) recommander au ministre une aide financière par voie de décret pour compenser la nécessité de fermer ce LET singulier avec de nombreux voisins à moins d'un kilomètre et le parc linéaire comme premier voisin afin de restituer ce projet à distance raisonnable du milieu urbain par équité avec la tendance dans les autres villes ?
- e) recommander au ministre une aide financière par voie de décret pour compenser la nécessité de fermer de tels sites d'enfouissement en milieu urbain afin de les restituer ailleurs par équité lorsqu'une situation similaire à celle de la RIDL survient ou se trouvera en voie de survenir ?

Voilà ce que j'ai tenté d'exprimer au microphone lors de l'audience du 12 février. J'ai coupé court dans mon développement dès que j'ai eu le sentiment d'avoir suffisamment développé mon fil d'idées en laissant le président, la commissaire et les analystes de BAPE se faire une idée de la suite.

Porte de sortie - Portes d'entrée

Il y a plusieurs façons de répondre aux craintes pour le futur et mon questionnement cherche comment ouvrir une porte de sortie qui semble verrouillée pour 36 ans, voire plus si des mesures d'efficacité sont mises en place. Si cette situation semble verrouillée, c'est qu'elle paraît ainsi dans un système d'idées propre à l'extractivisme, source d'indignations. Cette croyance fait fi des autres points de vue qui sont autant de portes d'entrée vers des solutions mettant en jeu des intelligences territoriales collectives. Sortir d'un mode de pensée fixé sur le mode verrouillage n'est pas aussi complexe qu'il y paraît pour peu qu'on s'ouvre à d'autres perspectives d'avenir et qu'on fasse abstraction des erreurs du passé.

Je ne reviens pas sinon peu sur les aspects scientifiques et techniques en regard de la réglementation qui déjà évoqués par les requérants. Mon propos se concentre sur le concept d'acceptabilité sociale en regard des facteurs humains. Ce n'est pas très naturel de parler avec des concepts qui ne sont pas dans l'usage courant. Mon propos sera plus naturel, simple et humain s'il est ancré dans mon expérience de vie, mon souci du point de vue des élus et mon anticipation d'une vision d'avenir pour Mont-Laurier. Je me soucie moins du point de vue de ceux verrouillés dans leur mode de pensée qui me jugeront sur la base de mon émotivité ou ma subjectivité, car ils sont eux-même sous l'emprise de l'émotivité et la subjectivité avec une relative objectivité et rationalité réduite en conséquence de cette fixation.

Je me soucie du point de vue des collectivités territoriales en commençant par celui des premières nations, puis celui des familles établies à Mont-Laurier depuis plusieurs générations. Comme je ne suis ni membre des premières nations ou membre d'une famille de pionniers de la région, je ne m'autorise pas à me substituer à eux pour exprimer à leur place ce que je pourrais deviner. Je rends hommage aux requérantes et requérants dans ce recours au BAPE pour préserver la qualité de vie dans leur environnement urbain. Pour mémoire, je rends hommage aux requêtes des communautés autochtones pour préserver leur mode de vie en harmonie avec l'écologie dans leur territoire non concédé aux pionniers colonisateurs.

Facteurs humains

Verrouillage - Acceptabilité sociale

Les investissements de la RIDL dans ce site de l'installation d'un lieu d'enfouissement sanitaire (LES) débutent avec sa fondation en 1985. D'après ma compréhension, ce site a été retiré de la zone urbaine en 1988 dans le premier schéma d'aménagement de la MRC² (voir carte, page 4-11) pour être affecté à « Salubrité publique » (voir retrait #2, page 4-6) selon le chapitre 4 dans sa version 2020 à consulter via un hyperlien si vous "[cliquez ici](#)". D'autres investissements y sont faits pour l'ajout d'un LET et d'une installation de traitement des eaux. La partie ouest réservée en 1988 a été utilisée pour installer l'écocentre. Selon ce que j'ai compris de la RIDL, les frais hypothécaires de ces infrastructures justifient le verrouillage du point de vue des administrations locales qui semblent projeter tout investir dans ce site en expansion vers le sud proche du lac Bélec pour une durée de vie possible d'encore 40 ans à la limite urbaine et récréotouristique. Selon moi, les impacts humains se révéleront moins acceptables sous d'autres points de vue et au fil du temps. Verrouillé dès 1985 sur un intervalle de 80 ans en tout et partout, cette situation singulière envisagée ici est typique du passé dans une vieille ville industrielle et peut très bien se produire ou se reproduire dans d'autres municipalités. Si ce n'est pas acceptable ailleurs dans une situation similaire, il n'y a pas à tolérer, endurer, voire accepter cette situation ici comme ailleurs.

À ma connaissance, il n'y a aucun dépotoire en opération à Montréal. Je crois aussi qu'il y a un moratoire sur le développement de projet d'incinération des déchets. Enfant, derrière chez moi, je n'avais qu'à traverser l'autoroute 25 (devenue la 125) pour aller à la pêche dans un cratère rempli d'eau sur le site d'une ancienne carrière de pierre devenue dépotoire laissé à l'abandon. En surface, je n'ai vu que des remblais, des carcasses de voiture et autres gros rebuts. À cette époque, Montréal et les environs étaient envahis d'une puanteur en partie due à l'essence au plomb, les raffineries et les dépotoirs à ciel ouvert où il y avait parfois des incendies selon moi.

Ceci dit, la société civile de l'époque ne s'est pas verrouillée dans cette réalité, la réglementation est venue et l'environnement urbain s'est assaini. Le site derrière chez moi a été converti en parc municipal, le Centre de la Nature à Laval. J'y suis retourné pêcher, visiter la ferme, entretenir un jardin communautaire, socialiser, faire du sport, voir des expositions et des spectacles. Je n'en espère pas autant pour Mont-Laurier, mais j'espère un revirement dans cette direction pour déverrouiller la situation. Le potentiel est là avec le ruisseau Villemare et la piste cyclable dans ce secteur. D'après ma recherche "Ctrl-F" dans le document³ de la MRC (page 178) disponible via un hyperlien si vous "[cliquez ici](#)", il y a le pont du P'tit Train à Nominique parmi les paysages identitaires et emblématiques, mais on ne trouve rien sur la gare de Mont-Laurier et le pont de chemin de fer sur le ruisseau Villemare en voie de s'écrouler ni rien de la piste cyclable. Le pont est à rénover et la gare serait mieux située si elle était déménagée au bout de la rue Giroux près du pont pour accéder à la piste "P'tit Train du Nord", à moins d'un kilomètre au nord de la RIDL. Tout ceci n'est pas oublié pour les écocitoyens.

² <https://www.mrcal.ca/nos-services/amenagement-du-territoire/schema-damenagement>

³ <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000710122#page=178>

Extractivisme - Exemple d'une ville industrielle

Plusieurs de mes propos suivants s'appuient sur mon parcours familial pour illustrer une trajectoire singulière comme il y en a l'exemple partout avec de fréquentes situations qui se renversent du tout au tout. C'est utile pour anticiper une évolution souhaitée à Mont-Laurier avec les facteurs humains que je connais ou qui sont connus dans ma famille.

L'extractivisme ne s'arrête pas là où les ressources ont été exploitées sur place et exportées. Dans le système dominant de l'extractivisme, une grande partie des matières premières sont extraites, voyagent, sont transformées, voyagent encore, parcourent des milliers de kilomètres du lieu d'origine ou de transformation avant d'aboutir dans les dépotoirs autour des marchés de consommation dont une petite partie ici à la limite urbaine de Mont-Laurier. Ce système est celui qu'on appelle du berceau au cercueil. Le système alternatif est celui de l'économie circulaire. Un revirement de système est possible et nécessaire.

Durant son enfance et juste avant son mariage en 1911, mon grand-père paternel habitait au 6 de la rue Johnson. La photo⁴ se trouve dans Wikipedia via un hyperlien si vous "[cliquez ici](#)". C'est la maison avec une pancarte sur le coin de la rue. Elle est voisine du grand magasin Johnson, du bureau administratif Johnson Co et des résidences de la famille Johnson gérant les mines dans le centre historique du quartier St-Maurice où se croisait la route nationale no 1 et le chemin de fer Quebec Central Railway à Thetford Mines. À l'origine, les travailleurs étaient propriétaires de leur maison, mais pas le terrain offert par la compagnie tout près de la mine pour qu'ils puissent se déplacer à pied de la maison au lieu de travail entre les "pits" (cratère de mine), les "dumps" (dépotoir de mine) et les moulins (concasseurs de pierre, emballage de la fibre d'amiante).

Dans le contexte de l'époque et par obligation, les "dumps", les "pits" sont à proximité des maisons. Les travailleurs de Saint-Maurice à Thetford se devaient de résider dans cet environnement industriel explosif. Selon moi, aucun résident urbain de Mont-Laurier devrait subir la proximité d'une "dump" en exploitation pour recevoir les matières extraites ou transformées à des milliers de kilomètres. Après usage, les matières résiduelles pourraient poursuivre leur voyage à distance raisonnable sur le vaste territoire de la MRC plutôt que d'aboutir à la limite urbaine de Mont-Laurier, à la vue de proches résidents jusqu'en 2065. Si le choix de ce site en 1985 a été explicable à l'époque, il ne le serait plus aujourd'hui si tout était à refaire.

Mon père n'avait que 18 ans et il ne travaillait pour la mine que depuis quelques semaines en février 1949 au début de la grève des travailleurs de l'amiante qui ont revendiqué de meilleures conditions de travail, sanitaires et salariales. Avec le temps l'amiantose a été reconnue comme maladie professionnelle. Le militantisme syndical a contribué au progrès local, puis international

⁴ [https://fr.wikipedia.org/wiki/Thetford_Mines#/media/Fichier:Thetford - Route no. 1 vers Black Lake et premier hopital dans le quartier Saint-Maurice vers 1905.jpg](https://fr.wikipedia.org/wiki/Thetford_Mines#/media/Fichier:Thetford_-_Route_no._1_vers_Black_Lake_et_premier_hopital_dans_le_quartier_Saint-Maurice_vers_1905.jpg)

pour tous les travailleurs qui éliminent l'amiante dans l'isolation des bâtiments. Par un revirement imprévu, les mines d'amiante ont dû fermer pour motif sanitaire. Ainsi va le progrès.

Autant va sans dire que la fermeture du site « Salubrité publique » actuel de la RIDL serait tout un revirement qui pourrait en inspirer d'autres similaires. Il y a encore des aspects insérés dans mes propos, une chose entraînant une autre, à retenir comme revirement ou exemple pour l'attractivité de Mont-Laurier lorsque j'y reviendrai.

Entre 1953 et 1963, la route no 1, le chemin de fer et toute la partie historique de Saint-Maurice a été détruite ou démenagée en grande partie à un kilomètre au nord-ouest dans le Parc Johnson où sera aussi construite l'école d'Youville en 1953. Le déménagement du grand magasin dans le quartier voisin a été une grande prouesse. Mon père a grandi au 313 rue Johnson, puis il a habité 10 ans au 275 rue Johnson après son mariage en 1952. De là, on voyait se rapprocher le "pit" en avant et la "dump" en arrière de la maison. Entre 1965 et 1973, tout ça a été détruit ou démenagé. Ceci comprend la destruction de l'église de 1907 et son presbytère au 217 rue Johnson, la déviation de la rivière Bécancour derrière la maison d'enfance de mon père détruite et l'école d'Youville au 645 rue Johnson, détruite aussi. Il y a même les maisons du parc Johnson qui ont été démenagées une deuxième fois. Cet environnement humain a disparu.

Le grand dérangement 1965-1973 devient encore plus triste pour ceux qui l'ont subi sans raison puisque jugé inutile à partir du pont de la rivière Bécancour et la maison suivante, celle de mes grands-parents, selon la revue historique locale⁵ (page 24, Bercail, vol. 8 n°1) pouvant être consultée via un hyperlien si vous "[cliquez ici](#)". En 1967, mon père a quitté sa ville natale et s'est établi en banlieue nord de Montréal pour de meilleures conditions de travail et la reconnaissance de sa compétence comme électricien industriel, "maître électricien" depuis 1950, année de fondation de la Corporation des maîtres électriciens du Québec. Les compagnies minières ont quitté la région de Thetford heureuses d'avoir exploité l'or blanc.

L'extractivisme forestier est présent dans la région. Le point de vue de l'industrie forestière présente à Mont-Laurier est pris en compte, mais l'économie locale doit aussi se diversifier au cas où... Il faut anticiper l'environnement humain à venir. De ce point de vue, l'écotourisme et les services de villégiature sont des atouts majeurs. L'extractivisme et les sites d'enfouissement des déchets doivent se faire plus discret.

Indignation - Empathie

Vers 2011, à l'époque des contestations du genre "Occupy Wall Street", le concept d'indignation, tiré du livre Indignez-vous de Stéphane Hessel a été repris et les propos de l'injustice économique qui favorise 1% vis-à-vis du 99% sont devenus viraux. La lutte pour protéger le bien commun n'est pas contre l'opportunisme du 1%, mais contre l'avidité du moins de 1% de 1% de 1%, c'est-à-dire une petite catégorie de multimilliardaires. Il ne faut pas confondre opportunisme et avidité. J'ai fait ma recherche pouvant être consultée via un

⁵ <https://centarchivesregionthetford.ca/storage/2022/06/bercailvol8no1.pdf#page=24>

hyperlien⁶ si vous “[cliquez ici](#)” pour trouver les sources sûres citant Oxfam qui disent : → en 2016, la fraction 1% plus favorisée en avoir monétaire en possédait plus que 50% autres dans la population, → en septembre 2024, c'était 95% et → en janvier 2025, c'était 99%. Woh !

Comment est-ce possible ? À force de propagande et du ruissellement de la désinformation, l'échelle de valeurs s'est virée contre l'empathie. L'avidité n'a d'égale que le mépris pour l'empathie. Il y a un pacte entre le gouvernement et les promoteurs commerciaux et industriels afin de créer des opportunités saines pour le bien commun. Par avidité, ce pacte a été capturé par quelques multimilliardaires pour acquérir tout le pouvoir sur les richesses. Ce pacte n'est pas une fatalité malgré ce que la désinformation voudrait faire croire. L'empathie n'a d'égale que le refus de l'avidité.

L'empathie est la meilleure approche à valoriser pour défendre nos services publics locaux et la civilisation globale telle que nous la connaissons. Il n'y a pas à se défier des dignes serviteurs de l'État engagés dans les services publics ni des honorables élus protégeant ces services publics. Le revirement au Québec serait de ne plus suivre l'actuelle trajectoire américaine ni les politiques d'austérité habituelles. La sollicitude comme mode de pensée global s'applique très bien dans l'action locale. Il y a même l'opportunité ici d'offrir un exemple inspirant de revirement souhaitable en donnant pleine satisfaction aux requérants du BAPE à Mont-Laurier.

Attractivité - Exemple d'une grande ville

En 1965, la Ville de Laval, fondée par la fusion des municipalités sur l'île-Jésus, est attractive dès le début et devient vite la troisième plus grande ville du Québec. Thetford et Mont-Laurier ont été fondés et se sont développés pour servir à la colonisation et l'industrialisation. Laval s'est développée pour servir de banlieue dortoir avec l'opportunisme des promoteurs qui ont développé les quartiers résidentiels et les artères commerciales comme ici et ailleurs. Mon père a acheté en 1962 “bungalow” tout neuf à Thetford, puis il l'a vendu en 1967 pour acheter un “duplex” sur un boulevard tout neuf à Laval. Le style de “bungalow” et “duplex” sur boulevard avec terre-plein au milieu sont des nouveautés attractives, mais l'autoroute dans la cour arrière de ce “duplex” rappelle la dure réalité urbaine. Le développement anarchique du début se rationalise avec la réglementation, les études d'impacts et la démocratie participative. Cette rationalisation est une opportunité attractive pour reconnaître les compétences citoyennes et employer les experts-conseils professionnels prenant soin de prévenir l'indignation conséquente aux impacts écologiques et sociaux.

C'est là l'occasion de reconnaître l'importance de la concertation avec les acteurs concernés dès le début d'un projet sous la direction d'experts-conseils. Les rapports produits sont des outils d'aide à la prise de décision par les élus pour éviter des controverses, des coûts ou d'autres rebondissements. Ceci semble de l'avis⁷ de l'Ordre des urbanistes du Québec (Le Devoir, 18 février) tel qu'ils se retrouvent via un hyperlien si vous “[cliquez ici](#)”, dans les principes participation publique au XXI siècle qui devraient → impliquer les citoyens dès la conception

⁶ <https://bsky.app/profile/rfradette.bsky.social/post/3ldel67m2622y>

⁷ <https://www.mrcal.ca/nos-services/amenagement-du-territoire/schema-damenagement>

des projets → réformer les référendums en urbanisme et → valoriser la planification et l'évaluation des répercussions. Tant qu'à y être, pourquoi ne pas proposer de modifier ce projet de loi 81, Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement, pour restreindre l'expansion des LET ou la fermeture des LET en milieu périurbain avec compensation financière pour sa restitution dans un milieu plus judicieux pour l'intégration au paysage et l'acceptabilité sociale.

Les lavallois comme moi se rappellent avec tristesse et indignation les impacts de l'urbanisation du début. De chez moi, je n'avais qu'à traverser la voie ferrée pour aller jouer au bord du ruisseau La Pinière maintenant canalisé au voisinage de l'autoroute 440 et de l'autoroute 125. Par chance, il y a cent hectares à l'ouest de ce secteur devenu parc municipal qui n'est pas disparue puisque le Bois Papineau⁸ est protégé, une merveille dans le quartier Duvernay tel que décrit sur le site accessible via un hyperlien si vous "[cliquez ici](#)". L'opportunisme du début s'est tourné vers les centres d'achats et les autoroutes maintenant congestionnées de voitures tout comme les premières artères commerciales. Nombreux sont les retraités qui veulent quitter les grandes villes pour devenir villégiateurs comme moi à Mont-Laurier, résidant émerveillé au bord d'un ruisseau.

Pour moi dans les années 80, la période était marquée par la dépression économique et la rareté des emplois disponibles d'autant plus que les "babys boomers" plus vieux que moi sont nombreux, opportunistes et ne laissent que des miettes pour ceux de ma génération oubliée. À l'inverse de mon père, mon choix a été de poursuivre mes études et partir trouver de l'emploi en région éloignée dans les années 90.

Ensuite, à l'inverse de moi, c'est ma fille qui a quitté Mont-Laurier pour les études et avoir l'opportunité de vivre en ville. Elle a choisi un emploi dans une vieille ville industrielle devenue attractive. J'aimerais bien que Mont-Laurier évolue sur une trajectoire plus attractive pour garder mon fils ici et voir revenir nos jeunes qui sont dans les grandes villes. On sait que la majorité des québécois vit dans l'une des dix plus grandes villes ([voir Wikipédia](#)).

J'ai mis ces développements autour des facteurs humains pour exprimer mes craintes globales, mais aussi pour l'attractivité locale de Mont-Laurier. J'ai pris mes exemples de mon passé familial pour mieux anticiper avec facilité l'avenir souhaité ici en lien avec le BAPE. Il ne faut pas oublier nos jeunes ni ignorer leur droit à un environnement sain ici, partout et pour les générations futures.

Revirement souhaité à Mont-Laurier - Plaidoyer final

À la suite de la séance d'information du BAPE tenue à Mont-Laurier le 5 novembre 2024, des résidents au voisinage du site d'enfouissement de la RIDL déposent une requête jugée non frivole pour les motifs sur une liste exhaustive de préoccupations et ils expriment leur « ferme opposition au projet d'agrandissement du LET de Mont-Laurier » dans le sommaire de la

⁸ <https://www.reseaucanopee.org/fr/le-bois-papineau/>

demande d'examen public⁹ (document PR8.4) disponible via un hyperlien si vous "[cliquez ici](#)". L'exercice des écoresponsabilités va plus loin que l'empathie pour les écosystèmes naturels. L'écologie sociale se préoccupe aussi de la qualité de vie des résidents au voisinage d'activités industrielles, de l'environnement humain autant que notre harmonie avec la nature. De ce point de vue, il est naturel d'être empathique pour les requérants. L'acceptabilité sociale du projet de la RIDL se mesure avec la prise en compte des facteurs humains et la finesse de la balance capable de juger du poids de l'argumentation du point de vue des uns et des autres.

Dans le cas de la RIDL, la balance penche du côté du développement industriel en milieu urbain depuis quarante ans. C'était comme ça dans les vieilles villes industrielles pour faciliter l'accès aux travailleurs sans grands égards à l'environnement humain. La réglementation des sites d'enfouissement est l'une des plus sévères parmi celles qui encadrent les activités industrielles, mais elle néglige l'intégration au milieu urbain. Voilà que le projet de loi 81 présenté¹⁰ en novembre 2024 par le ministre de l'environnement (Devoir, 20 novembre 2024) a l'ambition de modifier toutes les lois relatives à l'environnement comme on peut voir via un hyperlien si vous "[cliquez ici](#)". Pour être favorable aux requérants, le moment est opportun pour proposer de bonifier ces lois afin de prévenir ou corriger cette situation singulière ici en facilitant la fermeture du site actuel, sa relocalisation ailleurs avec l'aide financière ici comme ailleurs lorsque d'autres cas similaires surgissent.

Mais voilà que le projet de loi 93 est présenté¹¹ par la ministre des ressources naturelles « disant devoir agir rapidement pour éviter un bris de service » de Stablex (Devoir, 25 février 2025) comme rapporté dans l'article à consulter via un hyperlien si vous "[cliquez ici](#)". La société civile et le BAPE se sont prononcés en 2023 contre ce projet d'enfouissement de matières dangereuses pour son exploitation jusqu'en 2065 à Blainville comme rapporté¹² dans l'article (Devoir, 22 septembre 2023) à consulter via un hyperlien si vous "[cliquez ici](#)".

Je vois des similitudes frappantes avec Mont-Laurier. Stablex avait les autorisations pour l'exploitation de 1983 jusqu'en 2040, mais préfère un site différent pour une exploitation jusqu'en 2065, dans 40 ans. Dans le rapport¹³ du BAPE (Rapport 371, page 7) disponible via un hyperlien si vous "[cliquez ici](#)", il y est rapporté les préoccupations du public dont « l'insertion du projet dans le territoire de la ville de Blainville, considérablement urbanisé et plus densément peuplé depuis une quarantaine d'années, a été très largement contestée ». Il y a une compétition déloyale entre l'ambition d'une industrie et l'empathie de la société pour l'environnement humain et les écosystèmes naturels. Selon la mairesse de Blainville dans les

⁹ <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000705507#page=7>

¹⁰ <https://www.ledevoir.com/environnement/824052/gouvernement-legault-modifiera-toutes-lois-sous-responsabilite-ministere-environnement>

¹¹ <https://www.ledevoir.com/environnement/848365/cmm-oppose-destruction-milieus-naturels-stocker-dechets-dangereux-blainville>

¹² <https://www.ledevoir.com/environnement/798617/bape-recommande-rejeter-projet-expansion-depotoir-dechets-dangereux>

¹³ <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000543034#page=7>

propos recueillis¹⁴ (Devoir, 3 mars 2025) tels qu'on les retrouve via un hyperlien si vous "[cliquez ici](#)", « ce projet de loi ne répond qu'à une chose : la volonté d'une entreprise américaine de mettre la main sur un territoire public au profit d'intérêts privés — et étrangers. »

C'est l'heure du jugement espéré. La décision doit faire abstraction des erreurs du passé et des arguments habituels aux promoteurs dans la vieille ville industrielle que fut Mont-Laurier. Pour faire pencher la balance de l'autre côté, il faut se mettre à l'écoute de la société civile qui a de meilleurs arguments favorables à son développement. L'argument des promoteurs industriels qui dit que la participation citoyenne retarde le début du projet est mauvais. La participation citoyenne contribue à la qualité et l'acceptabilité sociale du projet en plus de prévenir des rebondissements coûteux ou qui retardent le projet.

L'aide du ministre de l'environnement est espérée pour relocaliser la RIDL. L'aide de la MRC est espérée pour inscrire dans une politique du développement social et environnemental une participation citoyenne dans des auditions publiques avec l'aide d'un expert-conseil dès le début dans les étapes de cocréation de projets communautaires à saveur d'écologie sociale. La relocalisation de la RIDL est une opportunité. C'est un revirement souhaitable qui rend la MRC plus attractive pour retenir sa jeunesse et pour les nouveaux venus. Les paliers de gouvernement devraient mieux financer les MRC pour leurs efforts dans l'exercice de responsabilités environnementales et sociales avec la participation de citoyens experts et mieux financer les OSBL citoyennes pour leur participation aux tables de concertation environnementales et sociales. Les sommes récupérées de la hausse d'impôts prévue sur les gains en capital et l'élimination promise de subventions aux compagnies pétrolières devraient servir à prendre soin des victimes de l'avidité du système économique dominant et créer de l'empathie pour la transition écologique, énergétique et systémique.

Brève notice bibliographique

Je me suis établi à Mont-Laurier vers 1995 au moment où ma famille a choisi Rivière-Rouge comme résidence principale pour vivre leur retraite en nature. J'ai été professeur de physique à Mont-Laurier ~25 ans, puis retraité ici, bien dans la nature lauriermontoise. J'ai beaucoup participé à introduire le développement durable les pratiques administratives au Cégep de St-Jérôme dont les centres collégiaux de Mont-Tremblant et Mont-Laurier, puis j'ai été très engagé pour une meilleure éducation relative à l'environnement. Depuis peu, je suis trésorier de l'Association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides (APEHL). À cet effet, mes propos dans ce mémoire n'engagent que moi.

¹⁴ <https://www.ledevoir.com/environnement/850414/blainville-reclame-rencontre-gouvernement-legault-dossier-stablex>

Image commentée

Bape LET Mont-Laurier- Mémoire de Richard Fradette

Question ouverte - Partagez-vous mes craintes ?

Question simple - Choix multiples

Porte de sortie - Portes d'entrée

Facteurs humains

Verrouillage - Acceptabilité sociale

Extractivisme - Exemple d'une ville industrielle

Indignation - Empathie

Attractivité - Exemple d'une grande ville

Revirement souhaité à Mont-Laurier - Plaidoyer final

Brève notice bibliographique